



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 29 MARS 2021 A 17H30

GYMNASE ALPHONSE HALIMI



ORDRE DU JOUR

I/ MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

- 1.1/ Budget principal – Compte de gestion 2020
- 1.2/ Budget principal – Compte administratif 2020
- 1.3/ Budget principal – Affectation des résultats de l'exercice 2020
- 1.4/ Fixation des taux des contributions directes pour l'année 2021
- 1.5/ Budget principal de la Commune pour l'exercice 2021
- 1.6/ Réhabilitation/extension du groupe scolaire « Anatole France/Les Iris » - Actualisation de l'autorisation de programme
- 1.7/ Construction de l'équipement public sportif et associatif « Maneyrol » - Actualisation de l'autorisation de programme
- 1.8/ Budget annexe du SSIAD – Compte de gestion 2020
- 1.9/ Budget annexe du SSIAD – Compte administratif 2020
- 1.10/ Budget annexe du SSIAD - Affectation des résultats
- 1.11/ Budget principal du SSIAD pour l'exercice 2021 - Budget annexe de la Ville
- 1.12/ Fixation des tarifs 2021 des services publics locaux et des redevances d'occupation ou d'utilisation privative du domaine public
- 1.13/ Effectifs communaux des emplois permanents et des emplois non permanents
- 1.14/ Plan de formation 2021
- 1.15/ Marchés de prestations de service d'assurances pour la ville de Chaville et son CCAS - Lancement d'une procédure de consultation sous forme d'appel d'offres
- 1.16/ Actualisation du guide interne de la commande publique

II/ VIE LOCALE

- 2.1/ Attribution de subventions communales aux tiers
- 2.2/ Modification du périmètre des quartiers de la Commune
- 2.3/ Adoption du règlement intérieur des conseils de quartier
- 2.4/ Désignation des élus membres des conseils de quartier

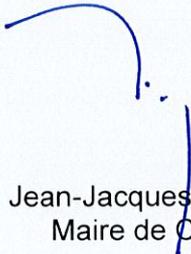
III/ CADRE DE VIE

- 3.1/ Adhésion au SIGEIF de la commune des Loges-en-Josas au titre de plusieurs compétences
- 3.2/ Projet d'installation et d'exploitation d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du gymnase communal Léo Lagrange sis 19, rue Albert Perdreux - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SIGEIF maître d'ouvrage de l'opération
- 3.3/ Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

IV/ DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions municipales prises depuis la dernière séance, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales




Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville